



Niveau :	DUT 1					1^{ère} Année
Domaine :	DROIT-ÉCONOMIE-GESTION					DUT1
Mention :	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ORGANISATIONS					
Volume horaire étudiant :	228	372.5	108	h	240 h	948.5
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage et projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		STAGE : 4 SEMAINES	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Patrick PICARD Chef de département ☎ 03.80.39.64.31 gaco-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Scolarité : Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.02 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique : 03.80.39.64.66 Fax : 03.80.39.64.32 gaco-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT Dijon/Auxerre – Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 – 21078 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

- 1) Former des collaborateurs polyvalents
 - Assurer des fonctions précises (comptabilité et fiscalité des petites et moyennes structures, accueil et suivi des clients administration commerciale...);
 - Comprendre et faire appliquer les orientations politiques du dirigeant et les préconisations des conseils extérieurs (experts-comptables, conseils juridiques...);
 - Maîtriser les technologies modernes relatives à la communication et à la documentation (bureautique, télématique);
 - S'exprimer dans 2 langues étrangères pour assurer la capacité de l'entreprise à communiquer avec son environnement international.
- 2) Accompagner des étudiants dans un parcours universitaire professionnalisant.

3) Préparer une insertion professionnelle au niveau III ou une période d'études dans les meilleures conditions.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation polyvalente permet aux étudiants de s'insérer dans tous les types d'organisation (entreprise de distribution, entreprise de services, administrations publiques) sur des fonctions très variées (commerciale, comptable, logistique, affaires générales).

Grâce à une formation très complète, le titulaire du DUT GACO dispose d'un large éventail de possibilités pour poursuivre ses études (licences professionnelles, école de commerce, master).

Exemples de métiers accessibles : Assistant de gestion ou de gestion polyvalent, assistant manager, assistant ou adjoint administratif, assistant comptable, assistant contrôle de gestion, assistant en ressources humaines, assistant logistique, assistant commercial, assistant communication interne ou externe, assistant gestionnaire de paie, conseiller clientèle/commercial, commercial, assistant manager de rayon...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le titulaire d'un DUT GACO intervient dans les activités de gestion courante :

- Il collecte et analyse l'information nécessaire à la prise de décision opérationnelle en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;
- Il prépare les documents comptables et participe aux ajustements nécessaires avec les experts internes et externes chargés du suivi comptable ;
- Il participe à l'élaboration de la politique commerciale et la met en œuvre ;
- Il intervient dans l'administration des ventes à tous les niveaux opérationnels : planification, communication, contrôle ;
- Il contribue aux activités de logistique, de gestion des ressources humaines et de gestion des litiges de l'entreprise ;
- Il participe à la démarche projet et à la démarche qualité mises en place par l'entreprise

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A la fin de la première année, l'étudiant inscrit en GACO a découvert l'entreprise et son organisation. Il a acquis les bases de la gestion commerciale, de la gestion comptable et des principales autres disciplines de gestion.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- Un jury prononce les admissions après examen des dossiers de candidature.

Peuvent se présenter les candidats au baccalauréat (de toute série) et les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Pour déposer un dossier de candidature, connectez-vous sur le site :

<http://www.admission-postbac.fr> à partir du 20 janvier 2016

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles :
- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Découverte de l'entreprise et démarche de projet	Economie – concepts fondamentaux	15	19,5		34.5		CC			3
	Environnement juridique et culture juridique	15	19,5		34.5		CC			3
	Introduction au marketing	19.5	19,5		39		CC			3
	Outils informatiques	5	5	30	40		CC			3
	Management de projet	15	10		25		CC			2
	Activités transversales		20		20					1
TOTAL UE 1.1		69.5	94	30	193.5					15

UE 1.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Communication et introduction à la gestion	Comptabilité : les fondamentaux	15	19.5		34.5		CC			3
	Expression et communication: Techniques de l'expression orale	1,5	15	7.5	24		CC			3
	Management des organisations	18	19.5		37.5		CC			3
	Langue vivante 1 - Anglais des affaires	1.5	15	15	31.5		CC			2
	Méthodologie PPP phase 1		10.5	3	13.5		CC			2
	Adaptation au public		6		6		CC			1
	Langue vivante 2		15		15		CC			1

TOTAL UE 1.2	36	100.5	25.5	162					15
TOTAL S1	105.5	194.5	55.5	355.5					30

SEMESTRE 2

UE 2.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Environnement de l'organisation et technique de gestion	Droit de l'entreprise	15	15		30		CC			2
	Economie - Les problématiques clés de l'économie	15	10.5		25.5		CC			2
	Gestion de l'information	10	15		25		CC			2
	Mix marketing et planification	19.5	19.5		39		CC			2
	Technologie de l'information et de la communication	7.5	7.5	15	30		CC			2
	Activités transversales			13.5	13.5					1
	Management d'équipe : performance et gestion de conflits	19.5	7.5		27		CC			1
TOTAL UE 2.1		86.5	88.5	15	190					12

UE 2.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Communication et outils de gestion	Comptabilité : l'approche par les cycles	19.5	19.5		39		CC			2
	Expression et communication: Techniques de l'expression écrite	1.5	15	7.5	24		CC			2
	Langue vivante 1 - Anglais des affaires		15	15	30		CC			2
	Outils statistiques appliqués à la gestion	15	15		30		CC			2
	Langue vivante 2		15		15		CC			1
	Découverte du milieu socio-économique local et régional			10	10					1

	Méthodologie PPP phase 2			15	15		cc			1
TOTAL UE 2.2		36	89.5	37.5	163					11

UE 2.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Applications professionnelles : Découverte et exploration	Projet tuteuré		100							3
	Stage 1 (4 semaines minimum)		140							4
TOTAL UE 2.3			240							7
TOTAL S2		<u>122.5</u>	<u>178</u>	<u>52.5</u>	<u>353</u>					30
TOTAL GACO1		<u>228</u>	<u>372.5</u>	<u>108</u>	<u>708.5</u>					60

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Session unique / contrôle continu

● Règles de validation et de capitalisation :

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Précisions :

Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.

Pour la prise en compte du bonus sport, la carte de présence aux activités devra être rendue impérativement :

- Semestre 1 : avant le 18 décembre N
- Semestre 2 : avant le 31 mai N